



# Municipalité de Saint-Gervais

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE BELLECHASSE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS

## AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS, CET AVIS EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ :

Que le conseil municipal a adopté lors de l'assemblée du 7 décembre 2021 le calendrier des séances du conseil municipal 2022.

L'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

La résolution no 211206 officialise l'adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2022 comme voici :

Les séances ordinaires du conseil de la Municipalité de Saint-Gervais pour l'année 2022 se tiendront le **mardi** et débuteront à 20 h.

- 11 janvier	- 1er février	- 1er mars
- 5 avril	- 3 mai	- 7 juin
- 5 juillet	- 9 août	- 6 septembre
- 4 octobre	- 1er novembre	- 6 décembre

DONNÉ à Saint-Gervais, ce 16e jour de décembre 2021.

Johanne Simms, DMA

Directrice générale et greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Johanne Simms, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'AVIS, ci-haut en affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil (au 150, rue principale et sur le site Internet de la Municipalité). Sois en fonction des modalités d'affichage du règlement # 342-19, et ce, en date du 16 décembre 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16ième jour de décembre 2021.

Johanne Simms, DMA

Directrice générale et greffière-trésorière

